**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
**Band:** 7 (1899)
**Heft:** 7

**Artikel:** Schinner et Supersaxo
**Autor:** Ræmy, Ch. de
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-9003

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# SCHINNER ET SUPERSAXO

(Suite)

Un de ceux qui pleurèrent le moins en cette circonstance ce fut Georges Supersaxo. Tout-puissant en Valais, depuis son retour de Rome en 1515, il gouvernait ce pays sous le nom de *Curateur de la République*. Une bonne partie du clergé et la grande majorité des dixains supérieurs lui étaient foncièrement dévoués. Il y avait bien contre lui les foudres de l'Eglise, mais il les bravait ouvertement. Déjà en 1517, il avait été compris dans la terrible excommunication lancée par le cardinal Schinner contre ses sujets rebelles et dont nous donnons ici un spécimen : « Puisqu'ils ont désobéi à Dieu et tourné le dos à l'Eglise, puisqu'ils ont persévéré dans leur malice comme le démon, nous les déclarons indignes du nom de chrétiens, indignes des sacrements de l'Eglise, selon l'expression du prophète, qui dit : Celui qui n'a voulu la bénédiction, qu'il reçoive la malédiction, et celui qui ferme les oreilles comme le serpent pour ne pas écouter sa voix ni celle de Dieu..., qu'ils soient privés de la communion des saints et qu'ils soient livrés à Satan, jusqu'à ce qu'ils reconnaissent leur faute et qu'ils en fassent satisfaction à l'Eglise. Ils doivent être maudits comme le figuier de l'Evangile, noyés dans la Mer Rouge comme Pharaon et son armée, engloutis par la terre comme Dathan et Abiron, consumés par le feu du ciel comme les cavaliers sur lesquels le fit descendre le prophète Elie. Pour témoignage de cette malédiction, on allumera un cierge et des étoupes devant la communauté de ces malheureux rebelles, et on les éteindra aussitôt en les foulant aux pieds. En outre, comme les monts de Gelboë furent maudits, ils doivent périr sans ressources et sans recours, parce qu'ils ont renoncé au baptême par lequel ils sont devenus enfants de l'Eglise et au St-Esprit qui la gouverne. On remplira encore un vase d'eau et on

versera cette eau par terre pour leur indiquer par cette effusion que, de même que l'eau se perd en terre, de même la mort et passion de Notre Seigneur Jésus-Christ doit être perdue pour eux. En outre, nous les maudissons, comme le Seigneur maudit la terre, afin qu'elle ne produise plus à l'homme ingrat et rebelle que des épines et des chardons. On prendra encore une pleine main de poussière qu'on jettera au vent à la porte de l'église, en disant : De même que cette poussière est emportée par le vent, de même ces rebelles à l'Eglise soient-ils dispersés et anéantis par le souffle de la colère divine. Et puisqu'ils ont le cœur plus endurci que les pierres, on en jettera aux quatre coins de l'église, en criant : Ils n'ont pas voulu être les pierres vivantes du temple de Dieu, qu'ils soient les pierres brûlantes de la prison des démons. On conjurera les éléments contre eux et puisqu'ils se sont associés aux anges des ténèbres, que les anges de lumière s'éloignent d'eux ! Que leur demeure soit avec Lucifer ! Qu'ils perdent la vue et l'ouïe ! Qu'ils soient remplis de confusion et courbés sous leurs crimes ! Qu'ils soient inscrits au livre des morts ! Que les bêtes féroces les dévorent ! Que le glaive soit toujours levé sur leurs têtes ! Qu'ils soient bourrelés et rongés intérieurement par le désespoir et par la crainte ! Qu'eux soient privés de la raison et que leurs bestiaux périssent ! Qu'ils soient effacés du livre de vie et qu'aucun fidèle ne communique avec eux sous peine d'encourir une semblable excommunication ! [1] »

Si terrifiantes que fussent ces formules imprécatoires, elles ne firent guère d'impression sur les chefs de la révolte. Bien loin de s'amender, ils furent encore plus irrités contre le cardinal. Aussi le Saint-Père renouvela-t-il lui-même l'excommunication et toutes les censures portées dans la

[1] Ces formules imprécatoires sont tirées des psaumes 82 et 108.

bulle *In Cœna Domini*, en désignant cette fois-ci nommément Georges Supersaxo, six chanoines, sept autres ecclésiastiques et cent cinquante-six laïques, tous accusés d'avoir usurpé les biens de l'Eglise de Sion et d'avoir occasionné des troubles avec effusion de sang [2]. — Au lieu de se soumettre purement et simplement, les rebelles en appelèrent du pape mal informé au pape mieux informé, ce qui détermina Léon X à envoyer sur les lieux le nonce Arnolphini, avec pleins pouvoirs de rétablir l'ordre et d'instituer partout des notaires et des tabellions. Reçu avec enthousiasme par les populations et avec de grands honneurs par la Diète, le représentant du Saint-Siège s'empare immédiatement de la puissance exécutive. Il se conduit avec beaucoup de tact et de circonspection ; s'enquiert avec sollicitude de l'état des choses existant sous les règnes précédents, et, respectant les concessions faites par les évêques, il gouverne d'après un système mixte, où l'élément populaire est largement représenté. Sa douceur attire les partis, sa clémence les désarme. Tous les droits acquis sont respectés. Ses mains cicatrisent une à une toutes les plaies de la patrie. Une prudence consommée dirige toutes ses actions. Bientôt l'ordre renaît, les haines se calment, l'agriculture prospère et l'avenir se présente sous de meilleurs auspices.

Une détente s'est produite dans les esprits et, grâce à ce souffle de réconciliation qui règne maintenant, l'âme de Georges Supersaxo s'est aussi amollie. Il se réconcilie sincèrement ou par un habile calcul avec les frères du cardinal ; bien plus, il fait mettre le nonce en possession de tous les châteaux et domaines épiscopaux, voulant démontrer par là que, s'il en veut personnellement à Mathieu Schinner, il respecte en principe les droits de l'évêché. Il n'eût pas demandé mieux que de retenir indéfiniment Arnolphini et

[1] P. Furrer, t. III, 309.

de l'avoir comme évêque du Valais. Sous un prélat d'un caractère aussi accommodant, l'harmonie des deux pouvoirs temporel et spirituel eût été, lui semblait-il, facile : l'Eglise et l'Etat se prêteraient un mutuel appui.

Le nonce, de son côté, représentait que, n'étant que délégué temporaire du Saint-Siège, ses pouvoirs étaient des plus limités. Il ne pouvait, dès lors, donner aucune assurance formelle ni prendre des résolutions définitives. Il ferait néanmoins tout ce qui dépendrait de lui pour aplanir le différend. Il en réfèrerait au Saint-Père, et celui-ci, informé des bonnes dispositions du peuple valaisan et du curateur de la République, ferait sans doute droit aux légitimes demandes qu'on lui adresserait. — Ce langage diplomatique ne satisfaisait que médiocrement Supersaxo. A certains moments, il était tenté d'employer la force et de garder Arnolphini en otage.

Un beau jour (le 5 septembre 1520), Georges et les principaux magistrats sont mandés à la Majorie, où le nonce leur annonce sans détour son prochain départ pour Rome, vu les lettres de rappel qu'il vient de recevoir. A cette nouvelle, les seigneurs d'Etat sont consternés et ne dissimulent point leur vif mécontentement. Ils voient en tout ceci une secrète machination du cardinal, qui, jugeant que les esprits sont suffisamment calmés, veut profiter du moment propice pour rentrer au pays. L'apparente bonhomie du nonce n'aurait été dans ce cas qu'une feinte pour préparer les voies à une restauration schinnerienne. Les hauts seigneurs se croient dupés et Georges Supersaxo, se faisant l'interprète des sentiments de l'assemblée, prononce le discours suivant, que M. de Bons a reproduit d'après le protocole officiel de cette séance dressé par le bailli et notaire Simon In-Albon :

« Révérend Père en Dieu !

» Votre départ dans les circonstances actuelles serait une

calamité publique, et ce n'est point pour arriver à un aussi triste résultat que notre pays a souffert, sans se laisser abattre, tout ce qu'une nation peut humainement souffrir en ce monde.

» Vous avez été reçu par notre peuple avec une grande joie et comme un ange de paix. Nous vous avons restitué sans hésiter les châteaux dont la nécessité nous avait forcés de nous emparer. Cet accueil a dû convaincre le Saint-Siège de notre obéissance et lui prouver que les mesures auxquelles nous avons dû recourir n'étaient dirigées que contre la personne momentanément investie de l'autorité des princes-évêques. Le retour du cardinal est impossible. Sa seule présence mettrait tout en combustion. Que le Saint-Père le comble d'honneurs et de dignités, qu'il l'appelle à ses conseils, qu'il utilise ses rares talents, nous le voulons bien : mais que l'objet de tant de complaisance cesse de songer au petit pays qui l'a vu naître et où il ne reviendra pas mourir.

» L'œuvre que vous avez entreprise avec tant de zèle est encore imparfaite ; il lui manque la sanction du temps. C'est à vous, Révérend Père en Dieu ! qu'il appartient de terminer ce que vous avez si heureusement commencé. Votre sort est désormais lié au pays qui vous doit la tranquillité dont il jouit depuis quelque temps. Secondez-nous de vos bons offices auprès de Sa Sainteté, et, déférant aux vœux que nous allons porter à ses pieds, consentez à occuper ce siège, où Mathieu Schinner n'a pas su se maintenir.

» Il est pour nous manifeste que le bref qui vous éloigne a été surpris à la religion de Léon X. C'est en le trompant sur le véritable état des choses que le cardinal vous aura écarté de son chemin. Le peuple doit déjouer ce plan. Il s'oppose au départ de votre révérende Paternité. Il se servira de tous les moyens en son pouvoir pour y mettre obstacle. Si, nonobstant nos protestations ; si, malgré la surveillance

exacte à laquelle nous allons nous livrer, vous veniez à bout d'exécuter ce dessein, les seigneurs d'Etat ici présents se déchargent par avance de toutes les conséquences que votre retraite entraînera. Elles seront graves, nous le prévoyons avec douleur, mais il n'est pas d'extrémité à laquelle la nation n'ait recours pour éloigner d'elle le danger qui la menace. »

A toutes les sollicitations et instances qu'on fait pour le retenir, le nonce répond invariablement que son devoir le rappelle à Rome et que nul n'a le droit d'empêcher son départ. Il promet néanmoins de déposer les vœux des seigneurs valaisans au pied du trône pontifical et d'employer tout son crédit pour leur faire donner satisfaction. Quelques jours plus tard, il partit, ou, pour mieux dire, il s'esquiva sans tambour ni trompette. Bientôt après, une réponse arriva effectivement de la Ville Eternelle, mais cette réponse n'était qu'une nouvelle excommunication, accompagnée cette fois-ci d'un interdit général sur tout le pays.

Cette sentence, que Supersaxo ne craignit pas de qualifier d'*interdit putride*, fut affichée aux portes des cathédrales de Genève et de Lausanne ; elle fut publiée à Vevey, à Villeneuve et au château de la Sallaz, où l'abbé de St-Maurice faisait sa résidence ordinaire. On n'osa cependant point la publier en Valais, qui était alors au pouvoir des partisans de Supersaxo, mais elle fut affichée sur le pont du Rhône à St-Maurice. Cet interdit pesa pendant plusieurs années et ne fut levé que par Clément VII le 26 juillet 1526, à la sollicitation des frères du cardinal (*Histoire du Valais*, par le chanoine Boccard, p. 161.)

Tel était l'état des choses, lorsque soudain se répandit la nouvelle de la mort de Mathieu Schinner, survenue, comme nous l'avons dit, le 30 septembre 1522. Supersaxo n'en parut pas extrêmement affecté, et s'il ne fit pas éclater ostensiblement sa joie, il ne put se dissimuler que cet événement

constituait pour lui un grand débarras. Délivré du seul adversaire sérieux qu'il crût avoir à craindre, il voyait l'horizon s'ouvrir bien large devant lui. Qui pourrait désormais lui résister ou entraver l'accomplissemeet de ses desseins ? Mais souvent quand on croit avoir atteint le but, on en est le plus éloigné. Quand vous avez échafaudé à grand'peine l'édifice de votre fortune, il suffit parfois d'un rien ou d'une circonstance fortuite en apparence pour renverser en un clin d'œil vos rêves les plus ambitieux. Eternelle histoire du grain de sable, contre lequel vient se briser toute la fureur des flots. Supersaxo en fit la dure expérience, comme nous le verrons tout à l'heure.

Pour le moment, il triomphait. Sitôt après le décès de Mathieu Schinner, le pape Adrien VI avait envoyé un nouvel ambassadeur en Valais, dans la personne du cardinal Paul-Emile Cesi ; mais celui-ci ne fut pas même autorisé à franchir la frontière. Entre temps, le Chapitre de Sion et les députés des sept dixains s'étaient assemblés et à l'unanimité avaient élu comme évêque le chanoine Philippe de Platéa, « recommandable, disent les documents, par son orthodoxie, par sa prudence, par ses mœurs irréprochables, par son habileté et par la maturité de son âge, autant que par la noblesse du sang. » Une des qualités que Supersaxo prisait le plus dans le nouveau prélat, c'était sa complaisance sans bornes envers le pouvoir civil. Tout ce que Georges avait décidé, Platéa l'exécutait. Il administra le diocèse pendant six ans et n'abdiqua qu'en 1529, alléguant sa trop grande vieillesse, ses infirmités, la podagre dont il était atteint et qui ne lui permettait plus de résister à l'invasion du protestantisme. Il eut pour successeur Adrien Ier de Riedmatten.

Le R. P. Fürrer, historien du Valais, rapporte à ce sujet une tradition assez curieuse, dont nous ne voulons nullement garantir l'authenticité. L'abbé de Riedmatten, ancien camérier et chapelain du cardinal Schinner, avait été, d'après

la légende, désigné par le pape pour succéder au défunt. Mais à son retour en Valais, trouvant qu'une élection d'évêque avait déjà été faite, il jugea plus à propos de garder provisoirement sa bulle de nomination en poche, et il se contenta d'une modeste cure de village, qui était alors vacante. Or, chaque fois que l'Etat du Valais s'adressait en cour de Rome pour obtenir la confirmation de Mgr de Platéa, la réponse invariable du Saint-Siège était celle-ci : « Vous avez déjà un évêque légitime, reconnaissez-le et obéissez-lui. » On se demanda alors quel pouvait bien être cet élu du pape, que personne en Valais ne connaissait. Après bien des recherches, on finit par le découvrir au milieu de la vallée d'Hérens, curé de la paroisse de St-Martin. On alla alors chercher cette lumière de l'Eglise, qui s'obstinait à demeurer sous le boisseau. On amena Mgr de Riedmatten à Sion, où il fut reçu aux acclamations du peuple. Trois ans plus tard, cinquante-six seigneurs et notables du pays, tous à cheval, l'escortèrent en grande pompe jusqu'à Lausanne, où il ne put recevoir la consécration épiscopale que le 24 juin 1532.

Le nouveau prélat, loin de garder rancune à son concurrent l'évêque manqué de Platéa, continua à vivre avec lui dans les meilleurs termes. Mgr Platéa survécut six ans à sa démission, logeant toujours au palais épiscopal, mangeant à la même table que son successeur, siégeant avec lui sur un double trône à la Diète du Valais. Rare et touchant exemple de cordialité entre deux rivaux, qui mérite d'être cité avec admiration.

Depuis quelques années déjà, un nouveau parti s'était formé en Valais, qui, réprouvant tout à la fois l'intransigeance de Schinner et les agissements de Supersaxo et ne s'inspirant que de l'amour du bien public, s'intitulait modestement *les Neutres*. Faible et minuscule à ses débuts, ce tiers parti était suspect à tous les extrêmes, c'est-à-dire à tous ceux que la *modération* offusque et qui ne veulent pas comprendre

que cette belle vertu n'est et ne saurait être que synonyme de *justice*. Peu à peu, cependant, les neutres recrutèrent des partisans parmi les citoyens toujours plus nombreux que les manières un peu hautaines de Supersaxo avaient froissés et qui commençaient à se lasser de lui voir jouer depuis tant d'années le rôle de dictateur. Dans une république, en effet, il y a des citoyens utiles, jamais d'homme nécessaire. Quiconque veut trancher du personnage important s'expose à devenir importun, et la personnalité trop accentuée de Supersaxo commençait à devenir encombrante.

Son immense fortune fournissait aussi un nouveau grief contre lui. Posséder de grandes richesses dans un petit pays, c'est déjà un crime de lèse-égalité. Or, la source où Supersaxo avait puisé paraissait à bien des gens suspecte. Outre les pensions et traitements qu'il avait reçus de l'étranger, on l'accusait d'avoir brassé dans les mines d'argent de Bagnes et d'avoir malversé les deniers publics. Il circulait à cet égard des rumeurs vagues, qui prirent de jour en jour plus de consistance. Bref, le curateur de la République fut poliment invité, puis sommé de rendre ses comptes. Prévoyant qu'une enquête lui serait défavorable, il offrit spontanément à ses accusateurs de payer à l'Etat une somme considérable. Les dixains acceptèrent et fixèrent l'amende à douze mille huit cents ducats d'or.

A mesure que Supersaxo s'humiliait, l'audace de ses ennemis allait croissant. Redoutant qu'un retour de popularité ne se produise en sa faveur ou que le vieux lion ne sorte de sa tanière, ils s'apprêtent à lui porter un dernier coup. Ils ne veulent pas le laisser mourir en paix dans son manoir de Gliss. La terrible Massue, soulevée tant de fois contre les évêques Syllinen et Schinner, se dresse menaçante contre Supersaxo. Devant ce signe redouté, il comprend que le moment est venu pour lui de s'éclipser définitivement. Par une froide nuit d'hiver, il part en traîneau et se réfugie à

Vevey, où il meurt bientôt après ; il fut enseveli dans la grande église de Ste-Claire.

Telle fut la fin de deux hommes qui avaient profondément agité et troublé leur patrie. Ils moururent chacun en exil et — ce qui était considéré jadis comme un châtiment du Ciel — ni l'un ni l'autre ne fut inhumé au pays de ses ancêtres. La cendre du cardinal Schinner ne repose point dans la cathédrale de St-Théodule, qu'il avait magnifiquement restaurée en 1511. Quant au superbe mausolée que Supersaxo s'était fait construire d'avance à Gliss, il n'a jamais reçu sa dépouille mortelle, ni celle d'aucun des siens. O ironie de la destinée, ô justes arrêts de la Providence, combien vous nous faites voir le néant des grandeurs et la fausseté des calculs de la politique humaine !...

Il me reste maintenant à justifier mon assertion initiale et à démontrer comment et en quel sens les deux hommes d'Etat, ou, si vous aimez mieux, les deux agitateurs valaisans ont été les précurseurs *indirects* de la révolution religieuse du XVI^e siècle. Pour ce qui concerne Supersaxo, cela est évident. Par ses rébellions continuelles contre les princes-évêques, par son insolent mépris des excommunications et des censures ecclésiastiques, il a donné au peuple un fâcheux exemple. S'il ne professait pas ouvertement, il pratiquait du moins dans une large mesure le libre examen, qui est la base essentielle du protestantisme. Quant à Mathieu Schinner, l'impartiale histoire, — tout en rendant justice à ses grandes qualités, à son patriotisme sincère, à ses mérites incontestables, — ne saurait l'absoudre complètement. La raideur peu évangélique de son caractère, son autoritarisme exagéré, l'abus qu'il faisait des anathèmes et des foudres de l'Eglise, les prodiguant à tout propos dans des vues purement politiques ou temporelles, tout cela a certainement nui à la religion et a occasionné la perte de bien des âmes. Faut-il s'étonner dès lors si, peu d'années après Schinner, le

protestantisme prenait déjà racine et comptait de nombreux adhérents en Valais ?

Les relations de Schinner avec Zwingli, Erasme et d'autres réformateurs sont connues ; mais elles ne prouvent rien, ni pour ni contre ses sentiments catholiques. Les esprits étaient tellement divisés à cette époque qu'il était bien difficile de discerner entre les fidèles. Le peuple, en ce temps-là, était plongé dans une profonde ignorance et — il serait superflu de le nier — de graves abus régnaient au sein du clergé. Une réforme de l'Eglise dans son chef et dans ses membres était réclamée depuis longtemps et de toute part. Cette réforme aurait néanmoins pu s'accomplir sans secousses par la seule force de vitalité du catholicisme. De fait, elle fut réalisée au concile de Trente, qui se tint depuis le 13 décembre 1545 au 4 décembre 1563, et grâce aux efforts subséquents de plusieurs saints personnages, parmi lesquels nous citerons comme plus rapprochés de nos climats, Saint Charles Borromée, le B. Père Canisius et Saint François de Sales.

Il est regrettable seulement que, soit du côté des réformateurs, soit parmi les partisans de l'ancienne croyance, on n'ait pas fait preuve de sentiments plus modérés et plus humains. Mais cela se voit presque toujours dans toutes les révolutions religieuses ou politiques. On est souvent entraîné plus loin qu'on ne voudrait : les uns vont au delà du but, les autres dépassent les limites de la légitime défense : de là, des attaques violentes, suivies de représailles non moins atroces. Au XVI^e siècle, l'intolérance était réciproque, chez les protestants non moins que chez les catholiques. On admettait comme axiome le principe païen : *Cujus regio, hujus religio.* Celui qui régnait sur les corps s'arrogeait aussi le pouvoir d'opprimer les consciences. Le verdict de la majorité en matière religieuse devenait loi d'Etat. La

minorité devait se soumettre : elle n'avait de choix qu'entre l'apostasie ou l'exil.

Une scission ayant été introduite entre les chrétiens depuis la réformation du seizième siècle, il s'agit aujourd'hui non d'en exagérer, mais d'en atténuer autant que possible les funestes conséquences. Le vrai et unique remède, à notre avis, se trouve dans les principes d'une tolérance largement comprise et sincèrement appliquée. « Faisons, comme le » disait fort bien M. Léon Gautier dans l'Introduction de » ses *Portraits littéraires* parus en 1868, — faisons à nos » adversaires politiques ou religieux toutes les concessions » qui ne sont pas incompatibles avec la rigueur de nos prin- » cipes ; enlevons à nos opinions tous les *piquants* qui les » hérissent ; adoucissons les angles trop aigus de nos sys- » tèmes ; avouons réciproquement la pureté de nos inten- » tions... Au lieu de chercher les points qui nous séparent, » cherchons plutôt les points qui nous rapprochent. » Et, grâces à Dieu, ces points sont encore nombreux. Car, comme le remarque M. Ernest Naville dans son beau livre : *Le témoignage du Christ et l'unité du monde chrétien*, il y a bien des domaines où catholiques et protestants, sans rien sacrifier de leurs convictions respectives, peuvent marcher d'accord et exercer une action commune pour le plus grand bien de l'humanité et de la patrie.

L'Eglise et l'Etat sont deux puissances instituées de Dieu pour travailler chacune dans sa sphère au bien spirituel et temporel du genre humain. Aussi longtemps qu'elles demeurent unies, la paix et l'harmonie règnent dans la société. Quand elles se divisent, — comme nous l'avons vu lors de la lutte entre le cardinal Schinner et Supersaxo, — il en résulte des maux incalculables. Nous ne voulons point la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais la distinction des deux puissances, sans absorption de l'une par l'autre. Le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel peuvent se prêter

en certain cas un mutuel appui, mais ne doivent jamais être identifiés en aucune façon. *L'Eglise libre dans l'Etat libre :* quand cette formule passera du domaine de la théorie à celui des faits, l'ère des persécutions aura cessé et le retour du *Kulturkampf* ne sera plus à craindre.

Ch. DE RÆMY, abbé.

---

# LE DOYEN MURET

(Suite.)

## II. ETAT DE LA POPULATION DANS LE PAYS DE VAUD

La statistique officielle dans les Etats modernes date à peine de la fin du siècle passé. On cite généralement la Suède comme ayant la première tenté un essai de dénombrement de sa population, en 1756[1]. En général on ne comprenait pas l'utilité de ces recherches et on les considérait, ou tout au moins la publication de leurs résultats, comme dangereuse pour l'ordre public. Cependant, vers le milieu du siècle passé, l'opinion vraie ou fausse que la Suisse se dépeuplait se répandit dans le public. Le gouvernement de Berne en conçut quelques craintes et, en 1764, il ordonnait une enquête officielle sur l'état de la population dans le pays. Ce travail fut confié aux pasteurs. Ceux-ci furent chargés d'établir un recensement de leurs paroissiens et de répondre à un questionnaire très précis. Les questions portaient sur le nombre des pauvres, sur les établissements charitables destinés à soulager la misère, sur le caractère des habitants, leurs qualités, leurs défauts et leurs aptitudes, sur l'état de l'agriculture, sur les industries établies ou à créer, sur l'instruction populaire, sur les réformes possibles. Les résultats

[1] Sur l'ordre de Frédéric II, roi de Prusse, on procéda dans sa principauté de Neuchâtel et Valangin, en 1752, à un recensement de la population et dès lors le dénombrement a eu lieu chaque année jusqu'à nos jours.